

Le comité Ménard propose 8 pistes de solution aux maux du système de santé

Presse Canadienne

Au terme de six mois de travail, le comité sur la pérennité des systèmes de santé et de services sociaux présidé par le banquier Jacques L. Ménard a retenu huit pistes de solution aux maux qui affligent le réseau québécois.

Dans un rapport publié remis mardi au ministre de la Santé Philippe Couillard ainsi qu'à celui des Finances Michel Audet, les membres du groupe formé au lendemain du Forum des générations de l'automne 2003 suggèrent à Québec de:

- mettre en oeuvre une stratégie intégrée: le comité insiste sur l'équité intergénérationnelle et souligne qu'il faudra agir sur plusieurs fronts à la fois pour éviter de transmettre une facture disproportionnée aux générations futures;
- mieux contrôler l'évolution de la dette: d'après Jacques Ménard, il s'agit d'un objectif "hautement prioritaire" et urgent. En plus de réduire le fardeau des générations à venir, le remboursement progressif de la dette permettrait à l'Etat de se doter graduellement d'une marge de manoeuvre financière afin de réinvestir dans les programmes. Les sommes nécessaires pourraient provenir d'une hausse des tarifs d'électricité;
- maintenir la pression sur Ottawa afin d'accroître ses transferts d'argent aux provinces: l'obtention de fonds supplémentaires permettrait évidemment de mieux répondre aux besoins du système de santé et de services sociaux;
- poursuivre ses efforts pour améliorer l'efficacité du réseau: le Québec consacre actuellement 10 pour cent de sa richesse à la santé. "Les Québécois doivent en avoir pour leur argent", insistent les membres du comité qui estiment qu'il y a place à l'amélioration dans l'organisation générale des soins, la pratique médicale, la gestion du personnel et les médicaments, entre autres;
- recourir davantage au secteur privé: d'après le comité, les entreprises devraient pouvoir participer à la construction d'établissements ou à la prestation de certains services aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, par exemple. On devrait en outre élargir la gamme de services diagnostiques ou thérapeutiques pouvant être offerts par des établissements de santé privés. Le comité insiste toutefois sur l'importance de maintenir le financement entièrement public du système;
- mettre sur pied un Régime d'assurance contre la perte d'autonomie: cette caisse qui pourrait être gérée par la Régie des rentes du Québec et partiellement capitalisée servirait à financer une partie des services aux personnes en perte d'autonomie. En raison du vieillissement de la population, les coûts de ces services risquent d'augmenter de manière importante au cours des prochaines décennies. La création d'une caisse autonome éviterait de transférer une facture disproportionnée aux générations futures;
- créer un compte santé et services sociaux: un tel compte, distinct des fonds consolidés du gouvernement, permettrait de comprendre les revenus et les dépenses du secteur et sensibiliserait la population aux problèmes auxquels fait face le système;
- envisager d'autres sources de revenus: il faudra plusieurs années avant que la réforme du réseau donne des résultats. En attendant, l'Etat devra trouver un moyen de combler l'écart entre les dépenses et les revenus du système. Après avoir réfléchi à plusieurs solutions, dont une hausse des impôts et une vente d'actifs, les membres du comité ont conclu qu'une hausse de la taxe de vente du Québec (TVQ) serait la plus appropriée "pour des motifs de rendement, d'équité et de compétitivité".